

<https://snetap-fsu.fr/5-exigences-pour-la-filiere-generale-dans-l-Enseignement-Agricole-Public.html>



# 5 exigences pour la filière générale dans l'Enseignement Agricole Public

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 28 novembre 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

**Au delà des discours creux et incantatoires, le SnetapP-FSU** pose ici cinq exigences (dans le cadre d'une réforme de la voie générale qu'il a toujours combattue et qu'il continue de combattre) afin de préserver, promouvoir et accompagner une filière générale indispensable pour nos établissements.

**Cinq exigences  
pour plus de  
visibilité, plus de  
choix pour nos  
élèves, pour plus  
de moyens pour la  
réussite de  
TOUTES et TOUS :**

**1. Mettre en place une grande campagne de communication** pour promouvoir auprès des jeunes de collège et de lycée, la filière générale de l'enseignement agricole.

**2. Rétablir l'agronomie dans l'enseignement de spécialité** propre à l'enseignement agricole, sur le modèle des sciences de l'ingénieur (volume horaire des spécialités abondé de 2h).

**3. Permettre aux lycées agricoles de proposer au moins trois doublettes de spécialité en terminale.** Utiliser les moyens dégagés par la réforme du lycée (30 à 60 [ETP](#)) pour **permettre aux établissements agricoles de proposer d'autres spécialités en classe de première** (au nombre de 4 voire 5 comme dans les autres établissements).

4.  
**Proposer aux élèves de la filière (seconde, première et terminale) un panel d'options conséquent respectant les spécificités de l'enseignement agricole (EAT DD et AET) et permettant une ouverture culturelle et sportive (EPS, hippologie équitation, pratiques culturelles**

## 5 exigences pour la filière générale dans l'Enseignement Agricole Public

elles  
notam  
ment..  
.)

**Intégrer  
dans  
la**

[DGH](#)

obligat  
oire,  
les  
option  
s  
spécifi  
ques  
à

l'ensei  
gnem  
ent  
agricol  
e :

EATD

D et

[AE](#).

Garan  
tir le  
financ  
ement  
néces  
saire  
pour  
toutes  
les  
autres  
option  
s dans  
la part  
de la  
DGH  
dédié  
e aux  
enseig  
neme  
nts  
faculta  
tifs.

**Maint  
enir  
et  
dével  
opper**

## 5 exigences pour la filière générale dans l'Enseignement Agricole Public

les  
sectio  
ns  
europ  
éenne  
s et  
sporti  
ves  
notam  
ment  
dans  
cette  
filère.

**5. Attribuer les heures de groupe à effectif réduit** (12 heures en seconde, 8 heures en première et 8 heures en terminale) quels que soient les effectifs pour permettre un véritable appui aux élèves en difficulté, pour les accompagner concrètement à l'orientation, pour renforcer nos capacités à enseigner dans de bonnes conditions en TP/TD, pour conforter une véritable pluridisciplinarité.